



REPUBLIQUE DU SENEGAL
UN PEUPLE – UN BUT- UNE FOI

REGION DE SEDHIOU
Département de Sédhiou
Arrondissement de Diendé

**PLAN TRIENNAL D'INVESTISSEMENT
(PTI) DE LA COMMUNE DE SAKAR
2021-2023**

Août 2020

Table des matières

INTRODUCTION	3
I. PRESENTATION GENERALE DE LA COMMUNE	4
1.1. La situation géographique	4
1.2. Eléments Physiques	5
1.2.1. Le relief et les sols	5
1.2.2. Les éléments du climat	5
1.2.3. La végétation et la faune	5
1.2.4. L'hydrographie	5
1.3. Milieu humain	6
1.3.1. L'historique du peuplement	6
1.3.2. La situation démographique	6
II. VISION ET AXES DE DEVELOPPEMNT DE LA COMMUNE	6
2.1. Vision de développement	6
2.2. Axes de développement	6
III. ACTIONS RETENUES	7

INTRODUCTION

Le Gouvernement du Sénégal s'est résolument engagé dans un nouveau chantier de développement économique et social à travers le Plan Sénégal Emergent (PSE) considéré dorénavant comme le document de référence des politiques publiques auquel tous les outils de planification doivent s'arrimer.

Dans le cadre de la mise en œuvre du troisième axe d'intervention du PSE, l'Etat du Sénégal a pris l'option irréversible d'engager une refondation majeure de son action territoriale en procédant à l'Acte III de la décentralisation qui vise à « **organiser le Sénégal en territoires viables, compétitifs et porteurs de développement durable** ». Pour concrétiser cette vision, le cheminement proposé opte pour le renouveau de l'aménagement du territoire adossé à l'option stratégique de changements majeurs en termes de territoires, de dispositif de gouvernance et de mécanisme de financement.

Dans ce contexte, la révision des cadres de référence du développement des collectivités territoriales selon la vision de l'Acte III de la décentralisation ainsi que l'adaptation des outils d'ingénierie du développement territorial deviennent une nécessité. La mise en œuvre d'une telle réforme justifie l'adoption d'un nouveau code général des collectivités territoriales matérialisé par la loi n° 2013-10 du 19 décembre 2013 modifiée, qui abroge et remplace les lois n° 96-06 et 96-07.

En outre, les articles 314 et 315 du CGCT disposent respectivement que les départements et les communes reçoivent les compétences suivantes : l'élaboration et l'exécution du Plan Départemental de Développement (PDD) et du Plan de Développement Communal (PDC), en articulant avec les stratégies et les politiques nationales. Pour traduire cet ensemble de textes juridiques en actes concrets, les acteurs de la décentralisation et du développement territorial ont élaboré un guide pour l'élaboration de documents de planification de référence dont le PDC.

La Commune de Sakar, consciente de l'importance et des enjeux de disposer de ce document de référence, s'est engagé pour son élaboration, avec l'appui de la Commune d'Anderlecht (Belgique), dans le cadre du partenariat de celle-ci avec le Conseil Départemental de Sédhiou et les Communes du département de Sédhiou.

Un Plan Triennal d'Investissement (PTI), élaboré et intégré dans ledit PDC fait l'objet aujourd'hui d'une révision, pour le rendre plus actuel suivant les nouvelles priorités des populations et de l'équipe municipale. Laquelle révision a été prise en charge par le Programme National de Développement Local (PNDL).

I. PRESENTATION GENERALE DE LA COMMUNE

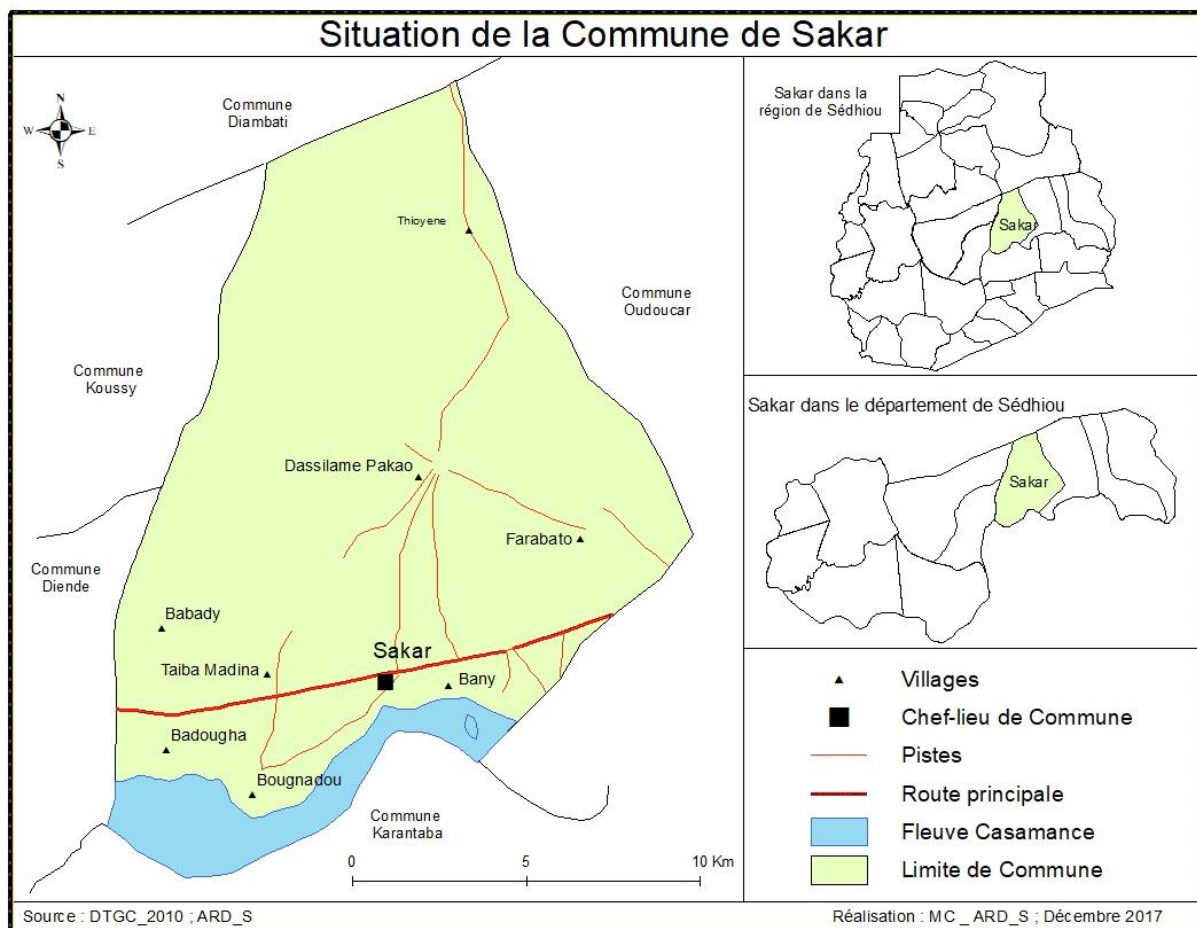
1.1. La situation géographique

L'ancienne communauté rurale de Sakar a été scindée en deux pour créer la communauté rurale d'Oudoucar en application du décret n°2008-1495 du 31 décembre 2008 modifiant et complétant les décrets n°2008-749 du 10 juillet 2008 portant création des communautés rurales dans les régions de Kaffrine, Kaolack, Kédougou, Kolda, Louga, Matam, Saint-Louis, Sédhiou, Tambacounda et Ziguinchor.

Depuis l'entrée en vigueur de la loi n° 2013-10 du 28 décembre 2013 portant Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), Sakar devient une Commune de plein exercice.

Elle est limitée :

- à l'Est et au Sud-est par la Commune d'Oudoucar ;
- à l'Ouest par les Communes de Koussy et Diendé ;
- au Nord par la Commune de Diambaty ; et
- au Sud par le fleuve Casamance.



1.2. Eléments Physiques

1.2.1. Le relief et les sols

Le relief de la Commune de Sakar est généralement plat avec par endroits la présence de dépressions.

Les sols sont de types ferrallitiques sablo-argileux riches en matières organiques aptes à toutes les cultures.

1.2.2. Les éléments du climat

Le climat est de type Soudano-Guinéen, caractérisé par l'alternance de deux saisons : une saison pluvieuse de juin à octobre et une saison sèche de novembre à mai.

Les températures varient de 19 C° durant les mois de décembre et janvier à 39 C° entre les mois d'avril et mai.

La pluviométrie dans la zone est assez satisfaisante avec une moyenne annuelle dépassant généralement 1000 mm.

1.2.3. La végétation et la faune

La végétation est caractérisée par une savane arborée. La strate arborée est composée des espèces telles que le Khaye, le Kapokier, le Venn, le Néré, etc. La strate arbustive est composée essentiellement d'acacia et de palmiers. Aujourd'hui, ces formations végétales ont presque disparu à cause des effets négatifs de l'avancée de la langue salée pour les localités avoisinant le fleuve Casamance et les effets du changement climatique.

La faune est composée de phacochères, de lapins, de singes, etc. On note, également, la présence des espèces ailées : des pintades, des francolins, des tourterelles, des rapaces, etc. C'est pour cela que la commune attire chaque saison des étrangers, dans le cadre du tourisme cynégétique.

Il existe une forêt communautaire aménagée entre la Commune de Sakar et celle d'Oudoucar réalisée avec l'appui du programme USAID Wula Naffa.

1.2.4. L'hydrographie

L'hydrographie est principalement constituée du fleuve Casamance au sud et des mares temporaires qui généralement tarissent en saison sèche. La présence de ces plans d'eaux représente un atout pour le développement de l'élevage. Cependant la remontée de la langue salée constitue une menace pour l'équilibre écologique et les activités agricoles pratiquées autour du fleuve. On note la présence de nappe phréatique peu profonde (10 à 25 m) menacée aussi par la montée du biseau salé qui gagne du terrain et d'une nappe profonde (entre 80 à 125 m).

1.3. Milieu humain

1.3.1. L'historique du peuplement

La localité de Sakar fait partie des premiers villages du Pakao. L'appellation « Sakar » viendrait du mandingue « Sa-kar » qui signifie « le Serpent éviter ». La Commune de Sakar est à majorité constituée de mandingues, de peulhs, de bainoucks, de manjacks et de wolofs. La localité fut fondée par Fodé Bouhamé Dramé.

1.3.2. La situation démographique

Le recensement administratif du mois de juillet 2016, a révélé que la population était de 9369 habitants. La Commune s'étend sur une superficie de 459 km², soit une densité de 20 habitants au km². La population est majoritairement composée de femmes 4761 habitants contre 4608 hommes.

La Commune de Sakar compte 26 villages avec trois (03) hameaux. Il existe de gros villages dont la taille moyenne de la population tourne autour de 360 habitants par village. La Commune compte plus de dix villages qui font 100 habitants et deux (2) villages de plus de 1000 habitants (Bougnadou : 1251 habitants et Dassilamé Pakao : 1980 habitants). La population de la Commune de Sakar est composée majoritairement de mandings avec (85%), de wolofs (10%). On y trouve aussi les peulhs (3%) ; les 2% restants sont constitués entre autres de bambaras, manjacks et autres populations étrangères. La population est musulmane à 99%. Il existe quelques Manjacks animistes qui habitent dans le village de Bougnadou Manjack.

II. VISION ET AXES DE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE

2.1. Vision de développement

La vision de développement partagée et portée par le Maire et les populations est : « ***l'agriculture pilier de l'émergence de la Commune de Sakar à l'horizon 2022*** ».

La matérialisation de cette vision passera nécessairement par la mise en œuvre d'actions déclinées à travers des axes stratégiques de développement.

2.2. Axes de développement

Trois axes principaux ont été relevés :

Axe 1 : Promotion du secteur économique et croissance inclusive ;

Axe 2 : Amélioration de l'accès aux services sociaux de base et du cadre de vie ; et

Axe 3 : Renforcement de la gouvernance locale.

III. ACTIONS RETENUES

SECTEURS	ACTIONS	LOCALISATION	BUDGET (EN MILLIERS)			
			2021	2022	2023	TOTAL
Secteurs sociaux						
SANTÉ	Construction et équipement de Case de santé améliorée	Babadi	0	25000	0	25000
	Construction logement sage-femme	Poste de santé de Sakar	0	15000		15000
	Dotation des structures sanitaires en médicament	Structures de santé de la Commune	2000	2000	2000	6000
	Acquisition d'une ambulance	Commune	0	20000		20000
EDUCATION ET FORMATION PROFESSIONNELLE	Résorbition d'abris provisoires (14) dans les écoles primaires	Bani (2); Sakar (3); Dassilamé (3); Farabato (1); Bougnadou (3); Badougha (1); Babadi (1)	42500	102		42602
	Clôture des 5 écoles élémentaires	Dassilamé; Farabato; Taïba; Badougha; Babadi	11000	33000	11000	55000
	Construction et équipement de 2 salles de classe	CEM Sakar	0	17000		17000
HYDRAULIQUE	Réhabilitation du réseau d'AEP existant (4 km)	Sakar	32000			32000
	Densification du réseau d'AEP (3 km)	Sakar	0	24000		24000
	Extension réseau d'AEP (2,5)	Bani	20000			20000
	Réalisation de 2 forages équipés de château d'eau	Dassilamé; Bougnadou	200000		200000	400000

SECTEURS	ACTIONS	LOCALISATION	BUDGET (EN MILLIERS)			
			2021	2022	2023	TOTAL
ASSAINISSEMENT ET HYGIENE			0			0
ENVIRONNEMENT/ HABITAT/CADRE DE VIE	Alignement des villages	Dassilamé; Sakar; Bougnadou	500	500	500	1500
JEUNESSE, SPORTS	Construction et équipement d'un stade municipal avec tribunes et vestiaires	Sakar	0	100000		100000
GENRE ET PROMOTION DE LA FEMME	Construction et équipement d'une Maison de la femme	Sakar	0	80000	0	80000
Sous-total secteurs sociaux			308000	316602	213500	838102
Secteurs économiques						
AGRICULTURE/ ARBORICULTURE/ MARAICHAGE	Aménagement de 7 périmètres maraichers villageois avec mini forage+pompe solaire+réservoir+bassins de stockage d'eau	Sakar; Dassilamé; Bougnadou; Babadi; Bani; Thioyene; Badougha	36000	54000	36000	126000
	Construction de 5 magasins de stockage	Dassilamé; Thioyene; Babadi; Badougha; Bougnadou	15000	45000	15000	75000
ELEVAGE	Fonçage de puits pastoraux	Commune	10000	10000	10000	30000
	Construction d'une fourrière communale	Commune	0	20000		20000
CULTURE	Construction et équipement d'un centre socio-culturel	Sakar	0	50000		50000

SECTEURS	ACTIONS	LOCALISATION	BUDGET (EN MILLIERS)			
			2021	2022	2023	TOTAL
Sous-total secteurs économiques			61000	179000	61000	301000
Secteurs d'appui à la production						
COMMERCE	Construction et équipement d'un marché permanent	Sakar	50000	0	0	50000
TRANSPORT ET COMMUNICATION	Aménagement de psites de production	Dassilamé-Missira (18 km); Babadi-RN21 (3 km); Bougnadou-RN 21 (3 km); Badougha-RN21 (1 km); Taïba-RN21 (2 km)	60000	360000	120000	540000
ENERGIE	Electrification en courant continu (MT/BT)	Toute la Commune	20000	40000	20000	80000
Sous-total secteurs d'appui à la production			130000	400000	140000	670000
AUTRES						
GOUVERNANCE	Réhabilitation de l'Hôtel de ville	Sakar	20000	0	0	20000
	Modernisation de l'état civil	Sakar	20000			20000
Sous-total autres			40000	0	0	40000
Total PTI				40000	20000	1849102

Le coût global estimé du Plan Triennal d'Investissement (PTI) de la Commune de Sakar est d'un milliard huit cent quarante-neuf millions cent deux mille (1.849.102.000) francs CFA.